

Recensement agricole 2020

Main-d'œuvre et externalisation des travaux

La part de l'emploi salarié permanent progresse

En 2020, 79 500 personnes travaillent de façon permanente sur les exploitations agricoles du Grand Est, soit près de 24 700 personnes de moins qu'en 2010. En ajoutant la main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations atteint 63 800 équivalent-temps-plein (ETP) et marque une baisse de 13 % en dix ans. Dans les effectifs permanents, les chefs et coexploitants, ainsi que les membres de leur famille, assurent toujours la plus grande part du travail agricole, mais la part de l'emploi salarié progresse, passant de 20 à 22 % des ETP sur la période. Les exploitations spécialisées en viticulture et en grandes cultures regroupent respectivement 37 % et 21 % du volume de travail agricole total en Grand Est. Le recours à l'externalisation de travaux, qui concerne six exploitations sur dix, est d'autant plus fréquent que le potentiel économique de l'exploitation est important.

L'essentiel du travail agricole assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants, et les membres de leur famille

En 2020, la région Grand Est compte 41 000 exploitations agricoles. Au total, 79 500 personnes travaillent de façon régulière sur ces exploitations, soit 24 700 de moins que dix ans auparavant (- 24 %) (tableau). Ces permanents sont le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants (65 % des actifs permanents), ainsi que les membres de leur famille et les salariés non familiaux ayant travaillé au moins huit mois de l'année sur l'exploitation (respectivement 16 % et 19 %). L'ensemble de ces actifs représente 57 400 équivalent-temps-plein (ETP),

soit 90 % du volume de travail mobilisé dans les exploitations agricoles, le reste étant assuré par une main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (6 300 ETP). Le volume de travail total, de 63 800 ETP en 2020, a diminué de 13 % en dix ans.

La part du salariat non familial s'accroît

La diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 a induit une réduction marquée du nombre de chefs et coexploitants (- 16 %), même si la baisse est plus modérée en ETP (- 10 %). L'emploi familial permanent a très nettement régressé : le nombre de personnes de la famille travaillant sur l'exploitation a diminué de moitié

(- 25 % en ETP). En conséquence, le recours à une main-d'œuvre salariée permanente extérieure à la famille, resté quasiment stable sur la période, a vu sa part progresser dans l'emploi permanent, passant de 20 % des ETP en 2010 à 22 % en 2020. Le développement des exploitations sous forme sociétaire (+ 9 % en dix ans), qui mobilisent 73 % du volume de travail agricole en 2020, a accompagné ce mouvement. L'emploi salarié non familial atteint en effet dans ces structures 28 % de la main-d'œuvre permanente en 2020. La gestion de ces sociétés demeure cependant largement familiale, puisqu'en 2020 comme en 2010, neuf coexploitants sur dix sont de la même famille que le chef d'exploitation.



Tableau

Évolution de la main-d'œuvre agricole en Grand Est entre 2010 et 2020

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	49 251	40 989	- 16,8 %
dont sous statut individuel	31 962	22 123	- 30,8 %
sous forme sociétaire	17 289	18 866	9,1 %
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	104 157	79 486	- 23,7 %
Chefs d'exploitation et coexploitants	61 494	51 800	- 15,8 %
Main-d'œuvre familiale permanente	26 255	12 470	- 52,5 %
Total chefs, coexploitants et familiaux	87 749	64 270	- 26,8 %
Salariés permanents non familiaux	16 408	15 216	- 7,3 %
Volume de travail mobilisé sur l'année (ETP) ¹	73 342	63 797	- 13,0 %
Chefs d'exploitation et coexploitants	41 342	37 332	- 9,7 %
Main-d'œuvre familiale permanente	9 920	7 425	- 25,1 %
Total chefs, coexploitants et familiaux	51 262	44 757	- 12,7 %
Salariés permanents non familiaux	12 814	12 656	- 1,2 %
Saisonniers ou occasionnels	9 266	6 254	- 32,5 %
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	27 261	17 118	- 37,2 %
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	46 081	46 679	1,3 %
Volume de travail réalisé par un prestataire (ETP estimés)		3 908	
CUMA	49	45	- 7,7 %
ETA	1 782	2 512	41,0 %
Autre type de prestataire ²		1 351	

¹ le volume de travail total inclut celui du responsable économique et financier (REF), distinct du chef d'exploitation, qui assure éventuellement la gestion courante et quotidienne de l'exploitation (130 ETP en 2020).

² pas de données en 2010

Champ : Grand Est - Hors structures gérant des pacages collectifs

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

La main-d'œuvre familiale plus souvent employée à temps partiel

Les chefs d'exploitation et les coexploitants fournissent les deux tiers de l'emploi permanent. En 2020, 58 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation (graphique 1) et 72 % y consacrent au moins la moitié de leur temps. Les permanents familiaux travaillent en revanche beaucoup plus souvent à temps partiel. Seuls 34 % d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation en 2020 et 36 % y consacrent moins de la moitié de leur temps. En comparaison, les salariés permanents non familiaux travaillent à temps plein dans 66 % des cas, et 11 % seulement occupent moins d'un mi-temps.

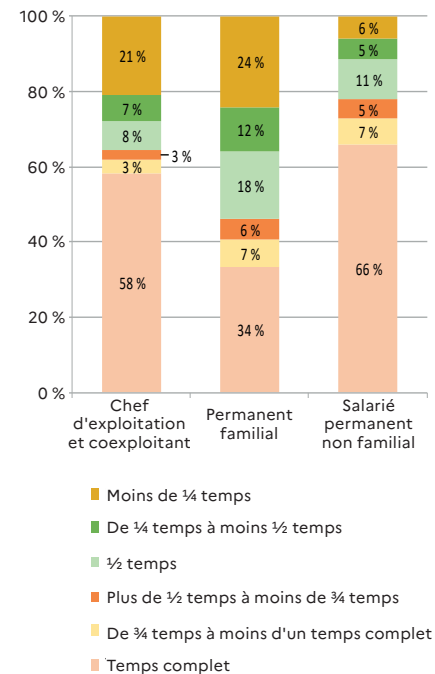
Un recours plus intensif à l'emploi dans l'horticulture, le maraîchage et l'élevage

Les exploitations spécialisées en viticulture et en grandes cultures concentrent sans surprise la plus grosse part de la main-d'œuvre agricole avec respectivement 37 % et 23 % des ETP totaux, emploi saisonnier compris (graphique 2). Suivent ensuite les activités de polyculture-polyélevage avec

12 % de l'emploi total. L'élevage animal concentre 22 % du volume de travail total, dont 10 % dans le seul élevage bovins lait. L'intensité de travail, mesurée par le nombre d'ETP moyen par exploitation, varie selon la spécialisation. Maraîchage et horticulture mobilisent le plus de main-d'œuvre, avec 4,4 ETP en moyenne par exploitation, dont plus de 2 ETP de salariés permanents non familiaux. L'élevage vient ensuite, notamment en bovins mixte (2,6 ETP par exploitation), bovins lait (2,5) et en porcins et volailles (2,5). L'élevage bovin se distingue par la proportion de main-d'œuvre familiale qui atteint 86 % des ETP alors qu'elle se situe à 56 % seulement en porcins et volailles. Les grandes cultures font partie des activités les moins utilisatrices de main-d'œuvre, avec 1,1 ETP en moyenne par exploitation. La viticulture mobilise la plus grande part de l'emploi saisonnier ou occasionnel, avec 60 % de l'ensemble des ETP, toutes spécialisations confondues, mais cette catégorie de salariés ne représente que 0,3 ETP par exploitation en moyenne par exploitation. La viticulture mobilise la plus grande part de l'emploi saisonnier ou occasionnel, avec 60 % de l'ensemble des ETP, toutes spécialisations confondues, mais cette catégorie de salariés ne représente que 0,3 ETP par exploitation en moyenne par exploitation.

Graphique 1

Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020

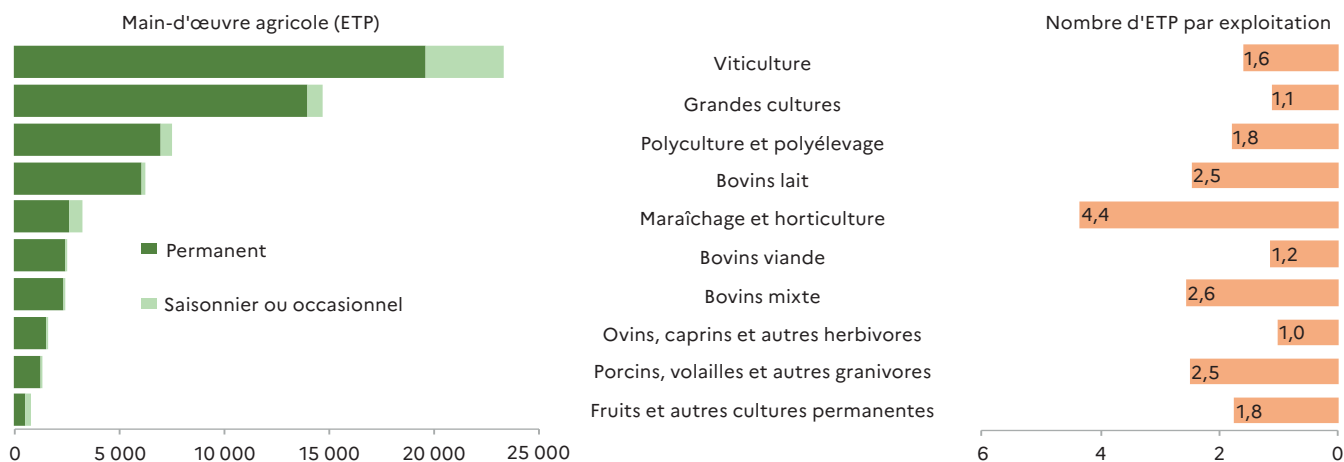


Lecture : en Grand Est en 2020, 58 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Graphique 2 Répartition de la main-d'œuvre selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Grand Est en 2020, 19 600 ETP permanents et 3 800 ETP saisonniers ou occasionnels ont été recensés dans les exploitations viticoles, ce qui représente 1,6 ETP en moyenne par exploitation.
 Champ : Grand Est - Hors structures gérant des pacages collectifs
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

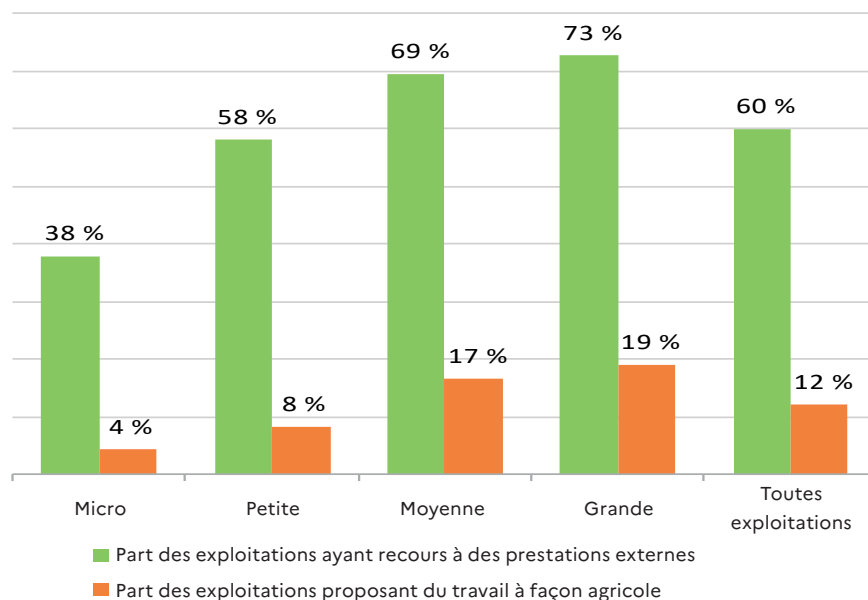
L'externalisation des travaux croît avec la taille économique

En 2020, 60 % des exploitations du Grand Est ont eu recours à des prestations de service (graphique) réalisées par une entreprise de travaux agricoles (ETA) ou par un autre prestataire, une proportion supérieure à la moyenne nationale (56 %) et stable depuis 2010. Le volume de ce travail externalisé est estimé à 3 900 ETP, dont plus de 2 500 pour les ETA, soit pour ces dernières une hausse de 41 % en dix ans. Ces prestations ont très majoritairement porté sur tout ou partie des travaux liés aux productions végétales (fenaison, récolte, ensilage, épandage, traitement, etc.) : 59 % des exploitations y ont recours. En revanche, les prestations impliquant des actes techniques liés aux ateliers d'élevage ne concernent que 6 % des exploitations. Toutes prestations confondues, les spécialisations ayant le plus recours à des prestataires extérieurs sont les élevages de bovins lait (80 % de ces exploitations), de bovins mixtes (76 %), les activités de grandes cultures (66 %) et de polyculture-polyélevage (65 %). A noter que 13 % des exploitations en grandes cultures et 10 % des exploitations viticoles délèguent intégralement les travaux de toutes leurs productions végétales (contre 3 % en moyenne

dans les autres spécialisations). Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que le potentiel économique de l'exploitation est important. Ainsi, 73 % des grandes exploitations en ont fait usage en 2020, contre 38 % seulement des

micro exploitations. Par ailleurs, les grandes exploitations ont relativement plus souvent proposé du travail à façon agricole pour d'autres producteurs (19 % d'entre elles) que les micro exploitations (4 %).

Graphique
Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : en Grand Est en 2020, 38 % des micro exploitations ont eu recours à des prestations externes et 4 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations
 Champ : Grand Est - Hors structures gérant des pacages collectifs
 Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de huit mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation**, ou **sous-traitance**, consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestation de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petites » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

Pour en savoir plus

- Consultez le site internet de la DRAAF Grand Est : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr>

- « Recensement agricole 2020 – Exploitations de 60 ans et plus : une transmission programmée dans près d'un cas sur trois » - Agreste Etudes n° 1, juin 2022
- « Recensement agricole 2020, les premiers résultats par département de la région Grand Est » Agreste Essentiels n° 1 à 10, mars 2022
- « Recensement agricole 2020 – Une agriculture régionale relativement préservée malgré la poursuite de la baisse démographique » - Agreste Etudes n° 6, décembre 2021
- Fiches territoriales du recensement agricole 2020 (pour la région, les départements, les EPCI et les périmètres des contrats de relance et de transition écologique)
- « Mémento de l'emploi 2021 en région Grand Est » - Agreste Mémento, octobre 2021
- « La population des exploitants agricoles du Grand Est : état des lieux, évolution et prospective » Agreste Dossier n°1 et Agreste Etude n° 4, juin 2021

- Consultez le site Agreste : <https://agreste.agriculture.gouv.fr>